



CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les musées d'Angers mettent à disposition leurs images numériques dans une **limitation de 30 images par personne** (une seule adresse mail par personne sera acceptée) **et par an**. La 31^{ème} et les images suivantes seront **facturées** (voir tarification plus bas).

La direction se réserve le droit de refuser les demandes de reproduction qui pourraient nuire à la conservation du document ou qui seraient abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique, ou dans la limite des capacités techniques de l'établissement.

Toute utilisation à des fins de reproduction ou de représentation des œuvres appartenant aux musées d'Angers doit faire l'objet d'une **demande d'autorisation**. Les images seront envoyées après validation de la direction des musées. La Conservation des Musées d'Angers se réserve le droit de supprimer l'autorisation de reproduire ou de diffuser ses images. Tout usage des droits susmentionnés doit cesser immédiatement sur avis de la Conservation des Musées d'Angers.

Les images numériques vous sont transmises pour la **seule utilisation que vous aurez déclarée ci-dessous**. La cession des droits de documents photographiques est réalisée à titre non exclusif, pour une durée déterminée et sur un territoire défini. Toute réédition ou republication, transfert sur un autre support ou un autre titre, tout transfert à une banque de données ou à des tiers, sont formellement interdits. Toute cession à un tiers des images numériques, que ce soit à titre gratuit ou onéreux et par quelque moyen que ce soit est formellement interdite. Vous n'êtes donc pas autorisé à vendre, louer, céder ou plus généralement à transférer à quiconque les images ou le droit de les reproduire.

Les images ne peuvent être modifiées de quelque manière que ce soit. En l'absence d'accord écrit de la Conservation des musées d'Angers, toute modification du document photographique engage la responsabilité du demandeur qui sera seul à supporter d'éventuelles poursuites juridiques.

Toute photo utilisée doit être **identifiée** (légende) et être créditée de la **mention du copyright obligatoire** (avec la mention des Musées d'Angers suivi du nom du photographe) communiqué par nos services. Ce crédit doit être apposé de manière lisible en regard de la photographie ou dans la table d'illustration prévue à cet effet.

La communication et l'utilisation (reproduction-représentation) des photographies sont soumises aux dispositions des lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur le droit d'auteur. En France, le droit d'auteur est régi par le Code de la Propriété Intellectuelle du 1er juillet 1992 qui regroupe les lois relatives à la propriété intellectuelle notamment la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985.

Certaines œuvres représentées sont soumises à la perception de droits d'auteur complémentaires. La durée des droits d'auteur est de 70 ans après l'année civile du décès de l'auteur. Il est rappelé que le droit des auteurs peut induire le refus de certaines adaptations ou exploitations. Ces droits sont généralement perçus par l'ADAGP, 11 rue Berryer, 75008 Paris, Tél. 33 (0)1.43.59.09.79 (www.adagp.fr).

La cession des droits de reproduction ou de représentation n'inclut pas les autorisations nécessaires relatives à l'exploitation des œuvres de l'esprit ou de l'image des personnes représentées sur les documents photographiques.

La Conservation des musées d'Angers ne saurait être tenue responsable d'une utilisation qui n'aurait pas fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires, liées à la protection des œuvres et des personnes représentées, et du règlement des droits aux artistes ou à leurs représentants.

Pour toute utilisation des documents communiqués, un **exemplaire justificatif** doit parvenir à la Conservation des Musées d'Angers dès réalisation.

TARIFICATION DE L'ENVOI DES IMAGES

A partir de la 31^{ème} image :

- Basse définition (72 dpi) sans but de publication : 3 €
- Haute définition (300 dpi en TIF ou JPEG selon les disponibilités) : 30 €

COMMENT COMMANDER

- **Pour les images gratuitement envoyées :**

Après avoir pris connaissance des conditions et tarifs ci-dessus, veuillez remplir le formulaire de commande d'images et le renvoyer par mail à l'adresse suivante : documentation.musees@ville.angers.fr
L'envoi du mail vaut acceptation des termes des conditions de reproduction et tarifs.

Vous pouvez également imprimer la page et nous l'envoyer complétée et signée à l'adresse de la Conservation des musées d'Angers – 14 rue du Musée – 49100 ANGERS. Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais.

- **Pour les images payantes :** même procédure que ci-dessus pour la commande de l'image.

Comment payer : suite à l'envoi de votre demande, une **facture** détaillée vous sera adressée. Un devis peut vous être envoyé si besoin. Important : indiquer précisément à quel destinataire la facture doit être établie. L'image vous sera envoyée après que le règlement ait été reçu.

Les modalités de règlement peuvent être les suivantes :

- Par chèque bancaire (uniquement pour la France) : envoyer votre règlement à la Direction et Conservation des Musées – Service Documentation - 14 rue du Musée - 49100 Angers. Le chèque doit être libellé à l'ordre de : « **Régie des Musées d'Angers** ».

- Par virement bancaire sur notre compte (notre RIB sera joint à la facture).

(Pour les demandes provenant de l'étranger, le règlement s'effectuera uniquement par virement bancaire).

FORMULAIRE DE COMMANDE D'IMAGES

CETTE PARTIE DE DOCUMENT DOIT NOUS PARVENIR SOIT PAR MAIL, SOIT PAR COURRIER

INFORMATIONS A FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE D'IMAGE

VOS COORDONNÉES :

- Nom et Prénom
- Nom de l'institution (et nom du contact), le cas échéant :
- Adresse
- Code postal
- Ville
- Pays
- Mail si différent de la boîte d'envoi :

VISUELS DEMANDÉS :

Titre / Auteur	N° d'inventaire

LE TYPE DE SUPPORT SOUHAITÉ :

- basse définition
- haute définition pour impression

TYPE D'UTILISATION :

- Usage non commercial (scientifique, usage privé, support pédagogique)
- Usage commercial

DETAIL DE L'UTILISATION (merci de nous faire parvenir un justificatif après parution)

- Ouvrage :
 - Titre
 - Type d'ouvrage
 - Auteur
 - Editeur
 - Nombre d'exemplaires
- Presse :
 - Titre de l'article
 - Titre du journal
 - Date de parution
- Conférence
 - Titre de la conférence
 - Lieu de la conférence
- Site internet (72 dpi, 600 x 800 pixels maximum)
 - Adresse du site
- Affiche

- Finalité
- Carte postale
 - Nombre d'exemplaire
- Publicité
 - Finalité
 - Support de la publicité
- Audiovisuel
 - Auteur
 - Canaux de diffusion
 - Date de diffusion
- Produit dérivé
 - Description
- Autre :

Date : ____/____/____

Signature du demandeur :

Pour validation :

Dominique SAUVEGRAIN
Responsable Service
documentation des Musées
d'Angers